



PLAN DE COMMUNICATION PLP

Du citoyen vers la Police :

Le but de ce partenariat est de stimuler chez les habitants la propension à signaler des faits « suspects » auprès des services de police. Cette démarche ne doit pas être associée à une quelconque forme de délation.

Une procédure simple, rapide et efficace a été définie :

- a) En cas d'**urgence**, toute information relative à la commission d'une infraction en flagrant délit (qui se commet ou vient de se commettre) ou d'agissements suspects venant de se produire **et qui nécessite une intervention rapide des services de police doit** impérativement être communiquée par **téléphone** dans les plus brefs délais par les habitants via les numéros d'appels : **101 ou 04/330 40 00**.
- b) Dans les autres situations, **non urgentes**, le citoyen communique directement avec son coordinateur de quartier par **mail**.

De la Police vers les membres du PLP :

- a) En cas d'**urgence**, la Police Locale de Seraing/Neupré dispose de la possibilité de transmettre simultanément des SMS à tous les membres du PLP, c'est pourquoi il est préférable d'indiquer un numéro de GSM sur la fiche d'inscription.
- b) Les services de police diffusent par mail aux différents coordinateurs des quartiers, les informations non urgentes qui présentent un intérêt pour la sécurité de tous. Les membres reçoivent alors les informations de la part de leur coordinateur de quartier via un mail Google groupe.
Les services de police s'engagent également à transmettre aux coordinateurs des feedback ainsi que des informations tactiques (modus-operandi particuliers) - stratégiques (analyse de la criminalité) - opérationnelles (signalements de personnes, de véhicules, ...)
- c) Enfin, seule l'information ayant trait à la **sécurité** doit transiter par les canaux propres au PLP. En effet, l'interlocuteur du citoyen pour toute autre information/situation qui n'entre pas dans le cadre du PLP **reste le commissariat de proximité territorialement compétent** (exemples : querelles de voisinages ou dégradation de biens).

Numéros utiles de la Police Locale de Seraing/Neupré :

Site internet : www.policelocale.be/5278

- **Le Service Police Secours** : Ces policiers répondent aux appels urgents des citoyens, assurent une visibilité sur le terrain 24h/24h et 7jours/7. Ce service est joignable à tout moment via le **101** ou le **04/330 40 00**.
- **Le Service Proximité** : L'agent de quartier constitue la 1ère personne de contact entre le citoyen et les autres services de Police. Le Commissariat de Proximité de Neupré est joignable via le **04/330 58 71**
- **Le Service Prévention** : Ce service apporte des conseils éclairés en matière de techno-prévention. Ce conseiller est joignable aux numéros **04/330 04 90** et **0493/08 06 74**. Son intervention est gratuite.
- **Le Service d'Assistance Policière aux Victimes** : Ce service composé de psychologues et d'une assistante sociale fournit un soutien et un accompagnement aux victimes d'infractions. Ses membres peuvent être contactés via le numéro **04/330 04 93**.
- **La Section Atteinte aux Biens du Service Local de Recherches** : Cette section a pour mission de mener des enquêtes judiciaires aux fins d'identifier et interpellier les auteurs pour les traduire devant les autorités judiciaires. Elle est joignable du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00 au **04/330 52 32**.

Personnes de contact du PLP de Neupré

- **Coordinateurs des PLP des quartiers de Neupré** : le mail de référence pour chaque coordinateur sera communiqué aux membres après leurs inscriptions
- **Pour l'Administration communale** : plpinfo@neupre.be - www.neupre.be/plp
- **Pour la Police** : Alexandre CARBONI - 0495/49.73.50 - plpinfo.5278@gmail.com et Marie LITT - 0472/34.02.27 - marie_litt@hotmail.com